



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 6 mai 2013 n°53 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête 2015 auprès des salariés de l'Etat en 2014, complémentaire à l'enquête sur le Coût de la main d'œuvre et la Structure des salaires (ECMOSS), cycle 2014-2017

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée.

Périodicité : quadriennale.

Demandeur : Insee, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS), Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité (DERA).

Au cours de sa réunion du 4 avril 2013, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné le projet d'enquête 2015 auprès des salariés de l'Etat en 2014 complémentaire à l'enquête sur le Coût de la main d'œuvre et la Structure des salaires (ECMOSS). La version précédente de cette enquête a été réalisée en 2011 en complément de l'enquête ECMOSS sur l'année de référence 2010.

L'enquête complémentaire auprès des agents de l'État a pour objectif :

- de recueillir sur le champ de la fonction publique de l'Etat les informations homologues à celles du dispositif de l'enquête principale ECMOSS, non disponibles dans les fichiers du système d'information sur les agents des services publics (SIASP) et nécessaires aux statistiques européennes structurelles sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre ;
- de permettre une analyse plus fine des déterminants du salaire et approfondir certains thèmes importants relatifs à la question salariale (les différences de rémunération par exemple entre les hommes et les femmes, la discrimination salariale dont pourraient être victimes les personnes issues de l'immigration...).

L'enquête ECMOSS détaille les différentes composantes de la rémunération, les charges sociales patronales (légalles et conventionnelles), les compléments de salaire versés en cas de maladie ou au titre d'autres risques, ainsi que les autres éléments de coût (épargne salariale, taxes ou dépenses libératoires diverses, œuvres sociales, autres dépenses au bénéfice des salariés...). L'enquête s'intéresse également au volume de travail effectivement accompli, compte tenu des congés, des divers jours fériés et ponts, et des autres jours non travaillés.

L'enquête s'inscrit dans le cadre du règlement européen n°530/1999 relatif aux statistiques structurelles sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre, complété par les règlements d'application n°1737/2005 pour le coût de la main-d'œuvre et n°1738/2005 pour la structure des salaires.

L'enquête principale française ECMOSS est une enquête annuelle auprès des établissements, à format variable selon un cycle quadriennal, qui comporte un volet sur l'établissement et un volet concernant un échantillon de ses salariés. Mais elle ne couvre pas la fonction publique de l'Etat. Or celle-ci fait partie du champ défini par le règlement européen qui inclut de manière obligatoire la section P (éducation) de la nomenclature NAF rev2 et de manière non obligatoire la section O (administration publique).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'enquête complémentaire à domicile auprès des salariés de la fonction publique de l'État permettra, associée au fichier du système d'information sur les agents des services publics (SIASP), de répondre de la façon la plus complète possible à la demande d'Eurostat en ce qui concerne l'Enquête sur la structure des salaires ESS 2014.

Elle permettra de surcroît de recueillir des caractéristiques individuelles importantes sur ces salariés qui ne sont pas disponibles dans les fichiers SIASP : niveau de formation, parcours professionnel, temps de travail, situation familiale....

Le questionnaire bénéficiera du bilan de l'opération et des premières exploitations de l'enquête complémentaire réalisée en 2011. Un groupe de préparation de l'opération sera constitué et consultera la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

L'enquête complémentaire couvre, comme l'enquête principale ECMOSS, la France métropolitaine. Son champ concerne l'ensemble des salariés de l'État. L'unité enquêtée est le salarié.

L'échantillon sera tiré dans le fichier du système d'information sur les agents des services publics (SIASP). Environ 30 000 salariés de la fonction publique de l'État en 2014 seront enquêtés. La collecte commencera après la rentrée scolaire fin septembre 2015 et s'achèvera en décembre 2015. Elle se fera dans un premier temps uniquement par internet, puis, en cas de relance, par internet ou courrier au choix de l'enquêté. Le temps moyen de remplissage du questionnaire est de 15 minutes environ.

Des statistiques détaillées seront transmises à Eurostat au plus tard à la fin du mois de juin 2016 dans le cadre du règlement européen sur la structure des salaires ESS 2014 en complément des données de l'enquête ECMOSS réalisée en 2015.

Les exploitations de cette enquête feront l'objet de diverses publications : *Insee Première*, dossier dans l'ouvrage annuel « Emploi et salaires » de la collection *Références* de l'Insee, complément à *l'Insee Résultats* sur l'enquête ECMOSS 2014.

Des fichiers de diffusion et des fichiers de production et de recherche spécifiques seront mis à disposition dans les mêmes conditions que pour l'enquête ECMOSS. Les données des Enquêtes ESS sur la structure des salaires de la France et des pays volontaires seront accessibles via Eurostat, aux fins de comparaisons européennes.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.